

**OUVERTURE DE PRET BANCAIRE AUPRES DE
LA BANQUE POSTALE**

Le Maire de la Ville de Crépy-en-Valois (Oise),

Vu la délibération DEL2021-10-04 du Conseil municipal en date du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt pour le financement des dépenses d'investissement 2023,

Considérant la consultation menée auprès de 6 établissements bancaires, et notamment la proposition de LA BANQUE POSTALE,

DECIDE

Article 1 : Un emprunt de 1.200.000 € est contracté auprès de LA BANQUE POSTALE, dont le siège social est situé 115 rue de Sèvres – 75275 PARIS CEDEX 06, représenté par Benoît DE ROSAMEL, Directeur du réseau.

Article 2 : Les conditions du prêt sont les suivantes :

Nature du Prêt : prêt à taux fixe score Gissler 1A

Taux : 3,92 %

Durée : 15 ans et un mois

Date prévisionnelle de versement des fonds : le 22/12/2023

Périodicité : trimestrielle

Commission d'engagement : 0,10% du montant du prêt

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. Préavis : 50 jours calendaire.

Article 3 : La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

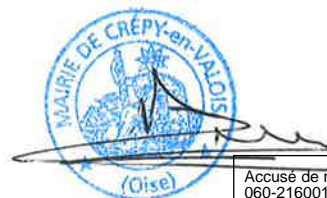
Fait à Crépy-en-Valois, le 5 décembre 2023,

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire, Virginie DOUAT

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

08 DEC. 2023



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20231205-DEC2023-120-DE
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023